

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le trente juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 Votants : 27

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick - M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS : Mme LEVRAUD Françoise- M. OILLIC Jean-Paul

POUVOIRS : Mme LEVRAUD Françoise à M. GUIHARD Alain- M. OILLIC Jean-Paul à M. FREOUR Jean-Claude
Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2017D73 : Tarifs spectacles- Saison culturelle 2017-2018

La programmation de la saison culturelle du Forum 2017/2018 a été présentée aux membres de la Commission Culture le 25 avril mai 2017. Les tarifs ayant été revus et augmentés sur la saison culturelle 16/17, il est proposé de les maintenir globalement pour les spectacles 17/18. Seul un réajustement est à prévoir sur le tarif « Partenaires » applicable aux abonnés des salles partenaires du Forum (réseau festival Prom'nonsnous) car il avantage aujourd'hui davantage le public extérieur que les propres abonnés du Forum.

Il est proposé ce qui suit :

Les spectacles Tout Public sont classés en trois catégories de tarifs (A, B, C) selon la répartition suivante :

A	B	C
17/03/18 – Chansons primeurs (8 artistes) - Chanson	07/10/17 – Lula Pena ou l'après fado	18/11/17 – Association Revival « Danses poétiques »
14/04/18 – Christophe Alévêque « ça ira mieux demain » - Humour	16/12/17 – Cie La Fidèle Idée « Le bourgeois gentilhomme » - Théâtre	01/12/17 – Tim Le Net & musiciens + Duo Cavez/Montanaro - Musique
	19/01/18 – Cie Gravitation «Mr Kropps ou l'utopie en marche » - Fausse conférence	17/02/17 – Tango Libre trio – Musique
		19/05/17 – Trio Vassallo/Ebrel/ Le Buhé - chants bretons
Gratuité : soirée d'ouverture de saison du samedi 16 septembre 2017 (présentation de saison + concert de Mze Shina « Odoïa » (chants polyphoniques géorgiens)		

Tarifs particuliers sur 1 spectacle

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

	Plein Tarif	Réservation et Web	Partenaires	Réduit
Tarif A	18,00	16,00	15,00	12,00
Tarif B	15,00	13,00	12,00	9,00
Tarif C	12,00	11,00	10,00	8,00

Partenaires : abonnés des centres culturels de Muzillac, Saint-Avé, Sarzeau, Questembert, Scènes du golfe Vannes

Réduit : -25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, carte famille nombreuse, groupe à partir de 10 personnes

ABONNEMENT (3 ou 5 spectacles avec libre choix)

. Possibilité de rajouter des places dans une formule d'abonnement : application du tarif réduit

. Les spectacles suivants n'entrent pas dans les formules d'abonnement (spectacles jeune public et spectacle de conte du 8 avril 2018)

	Plein Tarif		Réduit	
	ABO 3	ABO 5	ABO 3	ABO 5
Tarif A	14,00	13,00	10,00	9,00
Tarif B	12,00	11,00	8,00	7,00
Tarif C	10,00	9,00	7,00	6,00

Réduit : -25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, carte famille nombreuse

Spectacle jeune public	Tarif unique à 5 €	
	Ecole Communauté Communes Arc Sud Bretagne	Ecole hors Communauté Communes Arc Sud Bretagne
Tarif Scolaire	2,15 €	4,30 €

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur les tarifs à appliquer pour la saison culturelle 2017-2018.

Après débat, les élus demandent que les tarifs « Partenaires » soit corrigés à la baisse par rapport aux tarifs des abonnés.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu les propositions tarifaires,

- **Adopte à l'unanimité les tarifs mentionnés ci-dessus pour la saison culturelle 2017-2018 après clarification des tarifs partenaires.**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017D66 visée le 03/07/2017

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Alain GUIHARD

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.